

CONVOCATION

L'an deux mil vingt et un, le 2 septembre, Nous Éric ADRIAN, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 7 septembre 2021 à 19 heures 00.

Le Maire,

Éric ADRIAN

L'an deux **mil vingt et un**, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire.

Étaient Présents : Mme Anne-Marie VRIGNON, M. Thierry ROBERT, Mme Annabelle BERNARD, Mme Émilie BROSSARD, M. Jean-François HERBERT, Mme Françoise THEVENIN, Mme Claudie BONNAMY, M. Luc CHAUVET, Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Emmanuelle FOURNIER, M. Liguoy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, M. Alain ROCHEREAU formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Monsieur Thierry ROBERT est élu secrétaire de séance

SUBVENTION 2021 AMICALE DU PERSONNEL MOUTIERROIS Délibération n° 2021-0907.044

Comme tous les ans la commune verse une subvention à l'Amicale du Personnel du Moutierrois.

Cette association est née en 1990 sous l'impulsion de quelques employés communaux et le soutien des élus en place. Le but premier de celle-ci est d'organiser un arbre de Noël, des sorties annuelles.

Afin de perdurer les activités et les rencontres, l'Amicale du personnel du Moutierrois sollicite le conseil municipal pour le versement d'une subvention annuelle.

Selon les statuts, cette participation se calcule par l'application d'un taux de 0,40% de la masse salariale des comptes 6411 et 6413.

Pour cette année le montant de la subvention s'élève à 747 €.

VU la demande de la Présidente de l'association « L'amicale du Personnel du Moutierrois »,

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 8 septembre 2021
Publiée le 8 septembre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de verser à l'Amicale du Personnel du Moutierrois la somme de 747 € au compte 6474 pour l'année 2021.

PRET RELAIS 500 000 € A LA BANQUE POSTALE LOTISSEMENT LE ROCHER Délibération n° 2021-0907.045

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les travaux pour le futur lotissement Le Rocher vont commencer. En attendant les ventes des parcelles, il est nécessaire de contracter à un prêt relais.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **Autorise** M. Le Maire à signer le contrat de prêt relais auprès de la Banque Postale aux conditions suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 3 ans à compter de la date de versement des fonds
- Taux : Fixe 0.37%
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine

• Commission d'engagement : 500 € soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET LE ROCHER Délibération n° 2021-0907.046

M. le Maire propose au Conseil Municipal une Décision Modificative n° 1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section investissement à la somme de 80 000.00 €

ARTICLES		DESIGNATION DES ARTICLES INTITULE DES COMPTES	RÉGULARISATION BUDGÉTAIRE	
D	R		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
605	71355-042	Variation de stocks de terrains aménagés Achat de matériel Equipement de travaux	80 000.00 €	80 000.00 €
Total			80 000.00 €	80 000.00 €
INVESTISSEMENT				
3555-040	1641	Emprunts Terrains aménagés	80 000.00 €	80 000.00 €
Total			80 000.00 €	80 000.00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, après vote à mains levées par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL Délibération n° 2021-00907.047

M. le Maire propose au conseil municipal une Décision Modificative n° 2 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section investissement

ARTICLES		DESIGNATION DES ARTICLES INTITULE DES COMPTES	RÉGULARISATION BUDGÉTAIRE	
D	R		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT				
	2031-20	Frais d'études		- 37 365 €
	2031-041	Frais d'études		37 365 €
21318-42		Autres bâtiments publics	- 35 220 €	
2151-42		Voirie	- 2 145 €	
21318-041		Autres bâtiments publics	35 220 €	
2151-041		Voirie	2 145 €	
Total			0.00 €	0.00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, après vote à mains levées par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2021.